- Déposée en Préfecture de l'Allier le 05 octobre 2023
- Affichée le 05 octobre 2023
- Exécutoire le 05 octobre 2023
- ID Télétransmission: 003-220300016-20231003-100317H14877H1-DE

Réunion du Conseil départemental d'octobre 2023

Délibération N° CD-octobre 2023-17-143

Séance du 03 octobre 2023 (Matin)

L'An deux mille vingt-trois, le 03 octobre à 10 h 00, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil départemental de l'Allier composé des Conseillers départementaux suivants :

Jean-Sébastien LALOY, Véronique POUZADOUX, Christian CHITO, Cécile DE BREUVAND, André BIDAUD, Anne-Cécile BENOIT-GOLA, Roger LITAUDON, Annie CORNE, Fabrice MARIDET, Evelyne VOITELLIER, Stéphane ABRANOWITCH, Joëlle BARLAND-LAPORTE, Jean ALMAZAN, Christine BURKHARDT, François BROCHET, Marie CARRE, Julien CARPENTIER, Elisabeth CUISSET, Christophe DE CONTENSON, Isabelle GONINET, Jean-Marc GERMANANGUE, Sylvie SARTIRANO, Anne SAINT-JULIEN, Nicole TABUTIN, Isabelle USSEL-MICHAUD, Jacques DE CHABANNES, Martine ARNAUD, Jean-Marc DUMONT, Pascale FOUCAULT, Marie-Françoise LACARIN, Pascal PERRIN, Pascale LESCURAT, Bernard POZZOLI, Juliette WERTH,

Membres représentés :

Jean LAURENT par Nicole TABUTIN, Romain LOPEZ par Jean-Sébastien LALOY, Marc MALBET par Pascal PERRIN

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY,

VOTE : adopté à l'unanimité

OBJET : 350 000 arbres pour le Bourbonnais

Le Conseil départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Ressources et le Soutien à l'Economie,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour le Développement du Territoire,

DELIBERE :

Article 1 : Le Département de l'Allier approuve les éléments de cadrage du projet 350 000 arbres et ses orientations générales telles qu'énoncées dans l'annexe 1 à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil départemental à solliciter tous financements extérieurs susceptibles de faciliter et amplifier sa mise en œuvre.

Article 2 : Le Département de l'Allier approuve les modalités de financement des plantations faites dans le cadre de la mise en œuvre des partenariats locaux au titre du « 3 pour 1 » telles qu'énoncées dans la fiche dispositif en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 : Le Département valide la convention type correspondante au dispositif énoncé à l'article 2 telle que figurant en annexe 3. Délégation est donnée à la Commission permanente du Conseil départemental pour attribuer les aides au titre du dispositif visé à l'article 2.

Article 4 : Le Département de l'Allier approuve la création d'un dispositif d'aide aux communes, EPCI, établissements publics et associations de l'Allier pour l'acquisition d'arbres et arbustes destinés à la plantation, dont les modalités sont décrites dans la fiche du guide des aides en annexe 3bis.
Ce dispositif est valable jusqu'au 31 décembre 2028.

Article 5 : Délégation est donnée à la Commission permanente du Conseil départemental pour attribuer les aides au titre du dispositif visé à l'article 4 et adopter les conventions afférentes.

Article 6 : Le Département de l'Allier accorde une subvention de 29 400 € à la Mission haies de l'Union des forêts et des haies Auvergne Rhône-Alpes en vue de conduire une campagne de plantation hivernale 2023/2024 de 7 000 plants.

Article 7 : La convention de partenariat avec l'Union des forêts et des haies Auvergne Rhône-Alpes relative à l'opération visée à l'article 6 est approuvée telle qu'elle est jointe en annexe 4 à la présente délibération.
Le Président du Conseil départemental est autorisé à la signer.

Article 8 : Les crédits sont imputés sur les programmes 125 « investissement routes départementales et 037 « Paysages, bocages et haies », opérations 092 « amélioration du réseau départemental » et 006 « Bocages et haies », articles 204142 et 20421.

Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
Le Directeur de l'Administration générale

Miloud BELMEKKI